

CAGP (du 3 au 6 mars 2020)



CONCLUSIONS & DÉCISIONS

ADOPTÉES PAR LE CAGP

1. Le Conseil sur les affaires générales et la politique (ci-après, le « CAGP ») s'est réuni du 3 au 6 mars 2020, en présence de 68 Membres de la HCCH, y compris une ORIE membre, sept États non membres et d'autres observateurs de quatre OIG / neuf ONG¹.

Cérémonies : admission en qualité de Membre, signatures des Conventions de la HCCH et adhésions à celles-ci

2. Le CAGP a assisté :
 - au dépôt de l'instrument d'acceptation du Statut par la République dominicaine et l'a accueillie en qualité de 84^e Membre de la HCCH ;
 - au dépôt de l'instrument d'acceptation du Statut par la République d'Ouzbékistan et l'a accueillie en qualité de 85^e Membre de la HCCH ;
 - à la proposition du Gouvernement des Pays-Bas tendant à admettre la République du Nicaragua en tant que Membre de la HCCH et à l'ouverture, par le Secrétaire général, de la période de six mois pour la soumission des votes à cet égard ;
 - à la proposition du Gouvernement des Pays-Bas tendant à admettre le Royaume de Thaïlande en tant que Membre de la HCCH et à l'ouverture, par le Secrétaire général, de la période de six mois pour la soumission des votes à cet égard ;
 - au dépôt par la République des Philippines de son instrument d'adhésion à la *Convention du 15 novembre 1965 relative à la signification et la notification à l'étranger des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile ou commerciale* ;
 - au dépôt par la République socialiste du Vietnam de son instrument d'adhésion à la *Convention du 18 mars 1970 sur l'obtention des preuves à l'étranger en matière civile ou commerciale* ; et
 - à la signature par l'Ukraine de la *Convention du 2 juillet 2019 sur la reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers en matière civile ou commerciale*.

¹ Notamment les Membres de la HCCH suivants : Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Principauté d'Andorre, Arabie Saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, République populaire de Chine, Chypre, République de Corée, Costa Rica, Croatie, Danemark, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Inde, Irlande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Maroc, Mexique, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Fédération de Russie, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie, Ukraine, Union Européenne, Uruguay, Venezuela et Vietnam ; les observateurs suivants : Colombie, Émirats Arabes Unis, Indonésie, Liban, Namibie, Nicaragua et Thaïlande ; les représentants des organisations intergouvernementales suivantes : Commission Internationale de l'état civil (CIEC), Commission des Nations Unies pour le Droit Commercial International (CNUDCI), Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT) et Mercosur ; et les représentants des organisations non gouvernementales suivantes : Académie de droit international de La Haye, Conseil des Barreaux européens (CCBE), *European Law Institute* (ELI), *International Association of Consumer Law* (IACL), *International Bar Association* (IBA), *International Swaps and Derivatives Association* (ISDA), *P.R.I.M.E. Finance Foundation*, Union internationale des huissiers de justice (UIHJ) et Union internationale du Notariat.

Recueil d'instruments (Statut, Conventions, Protocoles, Principes)

3. Le CAGP s'est félicité de la publication de la 9^e édition actualisée et révisée du Recueil.

Travaux visant l'élaboration de nouveaux instruments

Projet Touristes et visiteurs

4. Le CAGP a fait bon accueil du rapport du Groupe d'experts et a remercié le Dr Nino Sievi (consultant) pour son rapport instructif. Le CAGP a invité le Bureau Permanent (BP) à convoquer une réunion supplémentaire du Groupe d'experts afin d'étudier plus en détail les conclusions du consultant. Le CAGP a encouragé le Groupe d'experts à concentrer ses travaux, au moins dans un premier temps, sur l'opportunité, la nécessité et la possibilité d'élaborer un instrument juridique non contraignant sur les questions relatives au règlement en ligne des litiges. Le CAGP s'est félicité de la proposition de la CNUDCI visant à aider le Groupe d'experts dans ses travaux. Le Groupe d'experts fera état de l'avancée de ses travaux lors de la réunion du CAGP de 2021. Le CAGP a remercié le Brésil pour sa contribution volontaire à ce projet et est convenu que le consultant devrait continuer à participer aux discussions.

Projet Filiation / Maternité de substitution

5. Le CAGP s'est félicité du rapport du Groupe d'experts et a approuvé la poursuite des travaux tels que proposés, en indiquant que ses travaux devraient se concentrer sur l'élaboration des deux instruments suivants :
 - un instrument général de droit international privé traitant de la reconnaissance des décisions judiciaires étrangères portant sur la filiation ;
 - un protocole distinct traitant de la reconnaissance des décisions judiciaires étrangères en matière de filiation résultant d'une convention de maternité de substitution à caractère international.
6. Le CAGP est convenu qu'au moins deux réunions du Groupe d'experts devraient être convoquées avant la tenue de la réunion du CAGP de 2022 et que des travaux intersessions devraient être menés avec l'aide d'un groupe d'experts plus restreint.
7. Le Groupe d'experts continuera à élaborer des dispositions susceptibles d'être incluses dans les deux futurs instruments éventuels, comme indiqué dans son rapport et, en particulier, poursuivra ses discussions sur la possibilité d'inclure des dispositions, tant dans la Convention que dans le Protocole, en ce qui concerne les règles sur la loi applicable, les actes publics et l'entraide.
8. Le CAGP a précisé que les travaux de la HCCH dans le domaine des conventions de maternité de substitution à caractère international ne doivent pas être considérés comme soutenant ou rejetant la maternité de substitution.
9. Le Groupe d'experts fera brièvement état des progrès réalisés au CAGP lors de sa réunion de 2021 et présentera un rapport complet lors de sa réunion de 2022.

Accords familiaux

10. Le CAGP a pris acte de la révision en cours, avec l'aide du Groupe d'experts et en consultation avec les Membres de la HCCH, du projet de *Guide pratique sur la reconnaissance et l'exécution transfrontières des accords conclus dans le cadre de différends familiaux impliquant des enfants*, conformément à la C&R 19 de sa réunion de 2019. Le CAGP a enjoint au BP de prendre les dispositions nécessaires pour organiser une nouvelle réunion du Groupe d'experts pour discuter d'un projet révisé du Guide pratique. Une fois finalisé par le Groupe d'experts, le projet de Guide pratique sera communiqué pour approbation aux Membres de la HCCH. En

l'absence d'objection dans un délai d'un mois, le projet de Guide sera considéré comme approuvé ; en cas d'une ou de plusieurs objections, le BP notifiera immédiatement les Membres de la HCCH de toute objection et le projet de Guide pratique sera soumis au CAGP lors de sa réunion de 2021.

11. Le CAGP a pris acte de la synthèse des conclusions du Groupe d'experts sur la reconnaissance et à l'exécution transfrontières des accords en matière familiale impliquant des enfants. Le CAGP est convenu que le Groupe d'experts suivrait les évolutions, sur une base volontaire, en ce qui concerne l'utilisation du Guide pratique s'il est approuvé.

Projet concernant la compétence

12. Le CAGP s'est félicité du rapport de la troisième réunion du Groupe d'experts sur la compétence, qui s'est tenue en février 2020. Le CAGP a enjoint au BP de prendre les dispositions nécessaires pour organiser deux autres réunions du Groupe avant la tenue de la réunion du CAGP de 2021. Le CAGP a par ailleurs invité le BP à étudier la possibilité de tenir une de ces réunions en dehors des Pays-Bas, en collaboration avec le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (BRALC) ou le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (BRAP), en tenant compte des considérations budgétaires.
13. En vue de soutenir le Groupe d'experts, le CAGP a chargé le BP de mener d'autres travaux et consultations, notamment l'élaboration d'un questionnaire sur la manière dont les procédures parallèles et, en particulier, les questions relatives aux actions ou demandes connexes, sont traitées dans les différents États et territoires. Les Membres de la HCCH sont invités à partager les informations pertinentes à cet égard avec le BP.

Droit international privé et propriété intellectuelle

14. Sous réserve des ressources disponibles, le CAGP a invité le BP à poursuivre son étroite collaboration avec le Bureau international de l'OMPI, notamment en ce qui concerne l'élaboration d'un questionnaire, en vue de recenser les problèmes réels et pratiques de droit international privé auxquels sont confrontés les praticiens dans les transactions transfrontières en matière de propriété intellectuelle. Le BP fera état de l'avancée de ses travaux lors de la réunion du CAGP de 2022.

Technologie du registre distribué (TRD)

15. Le CAGP a invité le BP, sous réserve des ressources disponibles, à suivre les évolutions en ce qui concerne les implications du droit international privé dans le domaine de la TRD. Le BP présentera à cet égard un rapport au CAGP lors de sa réunion de 2021.

Activités post-conventionnelles

Conventions Enlèvement d'enfants de 1980 et Protection des enfants de 1996

Groupe de travail sur l'article 13(1)(b)

16. Le CAGP a remercié le Groupe de travail et a pris acte de l'approbation du *Guide de bonnes pratiques sur l'article 13(1)(b)* le 12 décembre 2019. Il s'est félicité de la publication à venir du Guide.

Processus de Malte et Groupe de travail associé sur la médiation

17. Le CAGP a pris acte des évolutions récentes en ce qui concerne le Processus de Malte, notamment les mesures prises pour rendre les informations sur le Processus de Malte plus accessibles. Il a salué le rapport du Canada en sa qualité de co-Président du Groupe de travail sur la médiation dans le cadre du Processus de Malte.

INCADAT et INCASTAT

18. Le CAGP a invité les Membres de la HCCH à désigner un correspondant national d'INCADAT et à envisager la possibilité de recourir à des contributions volontaires pour le maintien et le fonctionnement d'INCADAT.
19. Le CAGP a enjoint au BP de commencer à élaborer une étude statistique pour informer la prochaine réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980, provisoirement prévue pour 2023. Le CAGP a invité les Membres de la HCCH à veiller, dans la mesure du possible, à ce que les Autorités centrales actualisent régulièrement leurs données INCASTAT.

Enfants non accompagnés ou séparés

20. Le CAGP a approuvé la version révisée du Document préliminaire No 7 de février 2020 (« Application de la Convention Protection des enfants de 1996 aux enfants non accompagnés ou séparés »), établi à l'attention de la Septième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique des Conventions Enlèvement d'enfants de 1980 et Protection des enfants de 1996, conformément à la C&R 19 de la réunion du CAGP de 2018. Le CAGP a remercié les experts qui ont participé à la finalisation du document et a demandé au BP de le publier sur le site web de la HCCH.

Réseau international de juges de La Haye (RIJH) et Communications judiciaires directes

21. Le CAGP a pris acte de la préparation de la 4^e réunion mondiale du RIJH et de la table ronde judiciaire de la HCCH, ainsi que de leur éventuel report.

Convention Recouvrement des aliments de 2007 (y compris iSupport) et son Protocole

Réunion de la Commission spéciale

22. Le CAGP a chargé le BP de poursuivre la préparation de la Première réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la Convention Recouvrement des aliments de 2007 et de son Protocole. Le CAGP a invité le BP à prendre les dispositions nécessaires pour organiser une réunion d'un groupe de travail avant la tenue de la réunion de la Commission spéciale pour discuter des questions relatives à la loi applicable. Les conclusions dudit groupe contribueront aux travaux en amont de la Commission spéciale.
23. Compte tenu du faible nombre de réponses reçues aux questionnaires transmis en amont de la réunion de la Commission spéciale, le CAGP a décidé de proroger le délai de réponse au 17 avril 2020.
24. Le CAGP a décidé de reporter la Première réunion de la Commission spéciale provisoirement prévue pour juin 2020 et a invité le BP à prendre les dispositions nécessaires pour organiser une réunion avant la fin de l'année 2020. Compte tenu des implications financières inhérentes à la tenue de la réunion de la Commission spéciale au cours du prochain exercice financier, le CAGP a recommandé, si possible dans le cadre du *Règlement sur les questions financières*, que le Conseil des Représentants diplomatiques autorise le Secrétaire général à reporter les fonds

alloués à l'exercice en cours et à utiliser une partie de l'excédent de l'Exercice financier 2018-2019. Le CAGP a invité le Secrétaire général à étudier la possibilité de réaliser des économies supplémentaires dans le projet de budget pour couvrir les coûts restants.

Transferts internationaux d'aliments

25. Le CAGP a enjoint au Groupe d'experts sur les transferts internationaux d'aliments de poursuivre ses travaux et a invité le BP à prendre les dispositions nécessaires pour organiser une réunion du Groupe d'experts par vidéoconférence. Les conclusions du Groupe d'experts contribueront aux travaux en amont de la réunion de la Commission spéciale.

iSupport

26. Le CAGP a fait bon accueil de l'actualisation présentée par le BP en ce qui concerne iSupport, en particulier l'annonce du premier échange de données via e-CODEX entre l'Allemagne et la Norvège.

Convention Adoption de 1993

Réunion de la Commission spéciale

27. Le CAGP a pris acte des progrès réalisés dans l'organisation de la Cinquième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la Convention Adoption de 1993, qui doit se tenir en mai / juin 2021. Le CAGP a pris bonne note des sujets éventuels recommandés par les Membres de la HCCH et les Parties contractantes dans leurs réponses au questionnaire dans ce domaine.

Groupe de travail sur la prévention des pratiques illicites et la manière d'y remédier

28. Le CAGP s'est félicité du rapport du Groupe de travail et a apporté son soutien à la poursuite de ses travaux. Le CAGP a invité le BP à prendre les dispositions nécessaires pour organiser une autre réunion du Groupe de travail, qui se tiendra en mai 2020.

Rectificatif à la version française du Rapport explicatif

29. Le CAGP a approuvé la publication d'un rectificatif concernant la version française (traduction) du Rapport explicatif et du Guide de bonnes pratiques No 1, tel qu'indiqué dans le Document préliminaire 29.

Programme d'assistance technique en matière d'adoption internationale (ICATAP)

30. Le CAGP a pris acte de l'importance de l'assistance technique eu égard à la mise en œuvre et au fonctionnement de la Convention Adoption de 1993 et du besoin d'assurer le financement nécessaire au maintien d'ICATAP.

Convention Protection des adultes de 2000

31. Le CAGP a pris note des progrès réalisés dans l'organisation de la Première réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la Convention Protection des adultes de 2000, qui doit se tenir en mai / juin 2022. Le CAGP a pris acte des sujets éventuels recommandés par les Membres de la HCCH dans leurs réponses au questionnaire dans ce domaine et a invité le BP à consacrer ses travaux préparatoires aux sujets identifiés comme présentant un grand intérêt, notamment en élaborant un Manuel pratique et, si les ressources le permettent, un Profil d'État

Entraide judiciaire et administrative internationale et contentieux international

Convention Apostille de 1961

Réunion de la Commission spéciale et 12^e Forum international sur le Programme Apostille électronique (e-APP)

32. Le CAGP a pris acte des progrès réalisés dans l'organisation de la prochaine réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la Convention Apostille, prévue du 6 au 8 octobre 2021 et qui sera précédée du 12^e Forum e-APP le 5 octobre 2021. Le CAGP a également félicité le Brésil pour l'organisation réussie du 11^e Forum e-APP et pour sa proposition visant à aider les autres Parties contractantes dans la mise en œuvre de l'e-APP.

Groupe d'experts

33. Compte tenu de l'invitation du 11^e Forum e-APP, le CAGP a appelé le BP à convoquer un Groupe d'experts pour examiner plus avant la question de savoir si une utilisation plus large des nouvelles technologies, notamment la TRD, pourrait améliorer l'e-APP, en particulier en ce qui concerne les e-Registres. Les conclusions du Groupe d'experts contribueront aux travaux en amont de la réunion de la Commission spéciale.

Conventions Notification de 1965 et Preuves de 1970

Utilisation des technologies de l'information en vertu des Conventions Notification et Preuves

34. Le CAGP a remercié le Groupe d'experts et a pris acte de l'approbation du *Guide de bonnes pratiques concernant l'utilisation de la liaison vidéo dans le cadre de la Convention Preuves* le 14 juin 2019. Le CAGP a salué la publication prochaine du Guide, la diffusion des questionnaires sur l'utilisation des technologies de l'information dans le cadre des Conventions Notification et Preuves, ainsi que l'édition inaugurale de la *HCCH a|Bridged*. Le CAGP a approuvé la poursuite des travaux dans ce domaine et a encouragé le BP à tirer parti des anniversaires des Conventions Notification, Preuves et Accès à la justice lors de la planification des activités de recherche, des publications et des événements. Le BP présentera à cet égard un rapport au CAGP lors de sa réunion de 2021.

Convention Élection de for de 2005 et Convention Jugements de 2019

35. Le CAGP a pris acte de l'actualisation concernant la promotion des Conventions Élection de for de 2005 et Jugements de 2019 et a encouragé le BP à continuer à œuvrer à la sensibilisation aux Conventions au niveau international. Les Membres de la HCCH sont invités à suggérer des activités visant à promouvoir les Conventions, notamment en contribuant à de nouvelles traductions.
36. Le CAGP a pris note du fait que le BP continuera à aider les co-Rapporteurs, les professeurs Francisco Garcímartín et Geneviève Saumier à finaliser le Rapport explicatif sur la Convention Jugements de 2019. Le CAGP a pris acte du processus d'approbation du Rapport explicatif adopté par la Vingt-deuxième session.

Formulaire recommandé

37. Le CAGP a approuvé une version révisée du Formulaire recommandé visant à faciliter la reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers dans le cadre de la Convention Jugements de 2019 et a invité le BP à promouvoir l'utilisation future du Formulaire. La révision confirme qu'une décision finale quant à l'existence d'une obligation au titre de la Convention ne saura être prise que sur la base des dispositions de la Convention.

Droit commercial et financier international

Principes de 2015 sur le choix de la loi applicable, Conventions Trust de 1985 et Titres de 2006

38. Le CAGP a pris acte de l'engagement continu du BP avec les parties prenantes concernées pour faire connaître les Principes et promouvoir leur utilisation à plus grande échelle dans le cadre du 5^e anniversaire de leur adoption.
39. Rappelant la C&R 44 de sa réunion de 2019 et sous réserve du programme de travail général, le CAGP a invité le BP à entamer des recherches et des préparatifs en relation avec le questionnaire sur le droit commercial et financier et l'éventuelle conférence internationale qui se tiendra fin 2022, coïncidant avec le 30^e anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention Trust.

Coopération entre la CNUDCI, UNIDROIT, l'OMPI et d'autres organisations internationales

Insolvabilité

40. Le CAGP a approuvé la participation du BP au colloque de la CNUDCI en mai 2020 sur la loi applicable dans les procédures d'insolvabilité.
41. Sous réserve de l'issue des délibérations sur la loi applicable dans les procédures d'insolvabilité lors de la 53^e session de la CNUDCI, le CAGP a invité le BP à poursuivre la coopération étroite avec le Secrétariat de la CNUDCI, en vue d'organiser des consultations sur une éventuelle unification future des travaux relatifs aux règles de droit international privé en matière d'insolvabilité. Le BP fera le point de la situation au CAGP lors de sa réunion de 2021.

Guide juridique portant sur les instruments juridiques uniformes dans le domaine du droit des contrats commerciaux internationaux (principalement sur les ventes)

42. Le CAGP a approuvé les trois premiers chapitres du *Guide juridique portant sur les instruments juridiques uniformes dans le domaine du droit des contrats commerciaux internationaux (principalement sur les ventes)* et a invité le BP à coopérer avec les Secrétariats de la CNUDCI et d'UNIDROIT pour sa finalisation. Le CAGP a remercié les cinq experts, les professeurs Neil Cohen (États-Unis), Lauro da Gama e Souza Jr (Brésil), Hiroo Sono (Japon), Pilar Perales Viscasillas (Espagne) et Stefan Vogenauer (Allemagne) pour leur généreuse contribution à la préparation du Guide juridique.
43. Le CAGP a invité le BP à coopérer avec les Secrétariats de la CNUDCI et d'UNIDROIT pour la publication et la promotion ultérieure du Guide juridique.

Rapport des Bureaux régionaux

44. Le CAGP a salué les rapports des Bureaux régionaux et a reconnu l'excellence des services rendus par ces derniers à la HCCH.
45. Reconnaisant ses importantes contributions aux travaux de la HCCH dans la région Asie Pacifique, le CAGP a remercié M. Frank Poon, Représentant sortant du BRAP, pour ses services et lui a souhaité une longue et heureuse retraite.

Gouvernance de l'Organisation

Groupe de travail chargé d'élaborer la future procédure de nomination du Secrétaire général de la HCCH

46. Le CAGP s'est félicité du rapport du Groupe de travail et l'a invité à finaliser ses travaux sous la forme d'un document de gouvernance élaboré sur la base des discussions qui se sont tenues pendant sa session à huis clos. Le CAGP a invité le BP à prendre les dispositions nécessaires pour organiser une autre réunion du Groupe de travail. Une fois finalisé par le Groupe de travail, le document de gouvernance proposé sera communiqué pour approbation aux Membres de la HCCH. En l'absence d'objection dans un délai d'un mois, le document sera considéré comme approuvé ; en cas d'une ou de plusieurs objections, le BP notifiera immédiatement les Membres de la HCCH de toute objection et le document de gouvernance proposé sera soumis au CAGP lors de sa réunion de 2021.

Groupe de travail sur le Règlement intérieur de la HCCH

47. Le CAGP s'est félicité du rapport du Groupe de travail et a approuvé une version révisée du Règlement intérieur. Le CAGP a remercié le Président du Groupe de travail, S.E. Marciel Czepelak, Ambassadeur de la République de Pologne auprès du Royaume des Pays-Bas, ainsi que les membres du Groupe de travail.

Cadre politique pour l'établissement des Bureaux régionaux

48. Le CAGP s'est félicité du rapport du Groupe de travail et a approuvé le Cadre politique. Le CAGP a remercié la Présidente du Groupe de travail, S.E. María Teresa Infante Caffi, Ambassadrice du Chili auprès du Royaume des Pays-Bas, ainsi que les membres du Groupe de travail.

Actes et documents de la HCCH : Actualisation / Production de procès-verbaux pour les réunions

49. Le CAGP a fait bon accueil de l'actualisation portant sur la préparation des *Actes et documents* et de leur publication prochaine.
50. Le CAGP a pris acte des ajustements opérés par le BP dans la production des procès-verbaux pour les réunions et, compte tenu des commentaires fournis par les Membres de la HCCH, notamment sur la nature particulière des procès-verbaux traditionnels, a approuvé la poursuite de l'essai jusqu'à la tenue de la réunion du CAGP de 2021.

Liste des observateurs aux réunions de la HCCH

51. Le CAGP a adopté la liste modifiée des observateurs conformément aux articles II.J.2 et II.J.3 du Règlement intérieur. Le CAGP a pris note du fait que l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) continuera à être invitée aux réunions de la HCCH et que le CAGP envisagera de l'inscrire sur la liste des observateurs en 2021.

Représentation géographique à la HCCH

52. Réaffirmant les principes d'universalité et d'intégration, le CAGP a fait part de son engagement ferme et actif en vue d'assurer une représentation géographique appropriée à la HCCH. Reconnaissant l'importance de cette question, le CAGP est convenu de maintenir ce point à l'ordre du jour de sa réunion de 2021.

Allocation des ressources au BP

53. Le CAGP a pris acte de l'allocation des ressources pour 2019, ainsi que des données rétrospectives fournies par le BP. Le CAGP a pris acte de la transition prévue vers un nouveau système de comptabilisation du temps de travail, qui visera à améliorer la cohérence de l'enregistrement des données et à réduire les coûts.

Questions financières

54. Le CAGP a accueilli favorablement l'actualisation présentée par le Secrétaire général concernant le projet de budget et l'Exposé des motifs pour l'Exercice financier 2020-2021 (voir également para. 23).
55. Le CAGP a pris acte de l'actualisation sur les contributions volontaires reçues en 2019 et a remercié les donateurs.

Questions diverses

56. Le CAGP a pris acte du rapport du BP sur la manière de tirer parti des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, en particulier l'ODD 16, afin de promouvoir les orientations stratégiques de la HCCH.
57. Le CAGP a salué le lancement du nouveau catalogue de la bibliothèque électronique et sa mise à disposition aux Membres de la HCCH.
58. Le CAGP a pris acte de l'annonce par le Président de son intention de quitter la présidence à l'issue de la réunion du CAGP de 2021.